



## Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2025

Remplissez cette feuille de calcul si vous voulez demander un montant partiel pour l'un des crédits suivants sur le formulaire TD1, Déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2025.

**Ne remettez pas** votre feuille de calcul remplie à votre employeur ou payeur. Gardez-la dans vos dossiers.

### Ligne 1 du formulaire TD1 – Montant personnel de base

Si vous prévoyez que votre revenu net estimé sera supérieur à 178 882 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		14 538		00	1
Votre revenu net estimé pour l'année			2		
Seuil de revenu	-	177 882		00	3
Ligne 2 moins ligne 3	=				4
75 532 \$ moins ligne 4 (si « 0 » ou négatif, inscrivez 14 538 \$ à la ligne 9)	=				5
Ligne 5 divisée par 75 532 \$	=				▶ 6
Montant applicable	x	1 591		00	7
Ligne 6 multipliée par ligne 7	=				▶ + 8
Ligne 1 plus ligne 8					9
Inscrivez ce montant à la ligne 1 du formulaire TD1.	=				

### Ligne 3 du formulaire TD1 – Montant en raison de l'âge

Si vous prévoyez que votre revenu net estimé se situera entre 45 522 \$ et 105 709 \$ et que vous serez âgé de 65 ans ou plus le 31 décembre 2025, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant maximal		9 028		00	1
Votre revenu net estimé pour l'année			2		
Montant de base	-	45 522		00	3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=				4
Taux applicable	x	15 %			5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=				▶ - 6
Ligne 1 moins ligne 6					7
Inscrivez ce montant à la ligne 3 du formulaire TD1.	=				

### Ligne 9 du formulaire TD1 – Montant canadien pour aidants naturels pour une personne à charge admissible ou époux ou conjoint de fait

Si vous prévoyez que le revenu net estimé de votre personne à charge admissible ayant une déficience (âgée de 18 ans ou plus) ou de votre époux ou conjoint de fait ayant une déficience, selon le cas, sera de 28 798 \$ ou moins pour l'année, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		28 798		00	1
Revenu net estimé pour l'année de la personne à votre charge	-				2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 8 601 \$)	=				3
Inscrivez <b>selon le cas</b> : le montant à la ligne 7 ou à la ligne 8 du formulaire TD1 pour cette personne à charge.	-				4
Ligne 3 moins ligne 4					5
Inscrivez ce montant à la ligne 9 du formulaire TD1 (si négatif, inscrivez « 0 »).	=				

### Ligne 10 du formulaire TD1 – Montant canadien pour aidants naturels pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus

Si vous prévoyez que le revenu net estimé de la personne à votre charge ayant une déficience (lisez les remarques ci-dessous) se situera entre 20 197 \$ et 28 798 \$ pour l'année, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base		28 798		00	1
Revenu net estimé pour l'année de la personne à votre charge	-				2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 8 601 \$)	=				3
Inscrivez le montant qui sera demandé par l' <b>autre</b> aidant naturel de cette personne à charge (s'il y a lieu).	-				4
Ligne 3 moins ligne 4					5
Inscrivez ce montant à la ligne 10 du formulaire TD1 (si négatif, inscrivez « 0 »).	=				

**Remarques :** Si vous voulez demander ce montant pour plus d'une personne à charge, remplissez une feuille de calcul pour chacune des personnes. Additionnez les montants de la ligne 5 de chaque feuille de calcul et inscrivez le montant total à la ligne 10 du formulaire TD1.

Si vous demandez le montant canadien pour aidants naturels pour époux ou conjoint de fait ou une personne à charge admissible, consultez la ligne 9 ci-dessus.